

**Mouliherne**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 23 septembre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Laurent FERTE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE – Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Sylvaine HERVÉ - Bruno DE COLIGNY – Charlotte GIRARD - Guillaume DE LA TULLAYE

Etaient absents excusés : Romain CANTIN – Valérie DELAIRE (Pouvoir à Laurent FERTE) – Sandrine FAUVEAU (Pouvoir à Pierrette GILLIER) - Olivier REMBERT

Etaient absents : Arnaud LENUD

1. Signature – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le SIVU Loire Longué 2024-2028
2. Signature – Projet éducatif de territoire – Plan mercredi 2024-2027
3. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public
4. Recensement de la population 2025 : désignation d'un coordinateur communal et création de deux postes d'agent recenseur
5. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 2 septembre dernier, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'inscrire deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Approbation des statuts et prise de participation au capital de la société publique locale (SPL) restauration collective du Saumurois
- Désignation du représentant à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la société publique locale (SPL) restauration collective du Saumurois.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter ces nouveaux points à l'ordre du jour.

SIGNATURE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF ET LE SIVU LOIRE LONGUE 2024-2028 : Monsieur le Maire rappelle que la commune a été signataire de la première CTG qui a pris fin en décembre 2023. Afin de maintenir les dispositifs existants et la création de nouveaux projets avec les soutiens technique et financier de la CAF, il convient de renouveler la convention qui sera de nouveau co-signée entre les neuf communes du territoire Loire-Longué, le SIVU Loire-Longué et la CAF. Monsieur le Maire précise que la commune participera aux comités de pilotage qui seront portés par le SIVU. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de renouveler la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle du SIVU avec toutes les communes membres et couvrant la période 2024-2028 et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention, ainsi que tout éventuel avenant et tout document nécessaire en application des présentes.

SIGNATURE – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE – PLAN MERCREDI 2024-2027 : Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif de territoire et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles représentées à l'échelle du SIVU. Le PEDT est le fruit d'un travail partenarial entre la CAF, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et les services de l'Education Nationale. Afin d'obtenir le soutien financier de la CAF dans les

domaines de l'enfance sur l'ensemble du territoire, il convient de signer la convention qui sera co-signée entre les neuf communes du territoire Loire-Longué, le SIVU Loire-Longué et la CAF. Monsieur le Maire précise que la commune participera aux comités de pilotage qui seront portés par le SIVU. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de signer le Plan Educatif de Territoire (PEDT) à l'échelle du SIVU avec toutes les communes membres et couvrant la période 2024-2027 et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention, ainsi que tout éventuel avenant et tout document nécessaire en application des présentes.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIELM POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : La collectivité de Mouliherne décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIELM suite à l'entretien et au remplacement de la lanterne n°110, Lot Val de Loire, soit 728, 21 € Net de taxe.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL ET CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT RECENSEUR : Il convient de désigner des personnes chargées du recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ; de désigner 1 coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement : le coordinateur désigné est la secrétaire de mairie de la commune ; d'autoriser le Maire à recruter 2 vacataires pour effectuer une mission ponctuelle : recensement de la population pour la période du 16 janvier au 15 février 2025 ; de fixer la rémunération de chaque vacataire sur la base d'un forfait brut de : 10 € par feuille de logement correspondant à un logement principal / 5 € par résidence secondaire et logement vacant ; de rémunérer les formations dispensées par l'INSEE de la façon suivante : 50 € par séance et mettre à disposition des agents recenseurs le véhicule de la commune pour les formations.

APPROBATION DES STATUTS ET PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) RESTAURATION COLLECTIVE DU SAUMUROIS : Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de statuts de la société publique locale (SPL) Restauration collective du Saumurois, d'approuver la participation de la commune au capital de la SPL Restauration collective du Saumurois à hauteur de 1000 € , d'autoriser sans devoir y participer : en 2025, une première augmentation de capital de la SPL, d'un montant global de 1.464.000 € / en 2026, une seconde augmentation de capital de la SPL, d'un montant global de 1.458 700 € ,d'approuver la composition du conseil d'administration, d'autoriser la SPL Restauration collective du Saumurois à adhérer au groupement d'intérêt économique (GIE) Saumur Val de Loire pour une part, d'autoriser la signature du pacte d'actionnaires et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ET A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE 5spl° RESTAURATION COLLECTIVE DU SAUMUROIS : L'assemblée délibérante après délibération désigne Madame Pierrette GILLIER comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la SPL Restauration Collective du Saumurois et l'autorise à présenter sa candidature à toutes les fonctions et plus particulièrement celle de représentante commune des différents membres de l'assemblée spéciale.

QUESTIONS DIVERSES :

PREVOYANCE : Pour rappel à partir de 1er janvier 2025, la commune devra être en mesure de proposer et participer financièrement à un régime de prévoyance complémentaire pour les agents. Dans ce cadre, la comité Social Territorial soit être saisi pour avis au plus tard ce jour. Il convient donc de choisir le régime de base à adhésion obligatoire de garantie (90%) et de choisir la participation employeur au régime de base à adhésion obligatoire des agents (50% des cotisations). Par la suite, après avis du CST, une délibération devra être prise au prochain conseil municipal.

LOTO DU PATRIMOINE : La commune n'a pas été retenue pour l'église saint germain. Le dossier sera de nouveau déposé pour 2025.

CANTINE : Madame Vallée, Architecte des Bâtiments de France s'est déplacée à la cantine au sujet de l'isolation par l'extérieur qui n'avait pas été accordée par ses services. Après visite et explication plus approfondie des travaux, cette dernière accepte l'isolation par l'extérieur. Les travaux devraient débuter en janvier 2025.

EGLISE : Une réunion est programmée début décembre avec l'ABF, la Fondation du Patrimoine, le cabinet Architrav et le conseil municipal afin de programmer des travaux de restauration. Suite aux dernières intempéries, des fuites ont été remarquées au niveau d'une tour. Un couvreur doit intervenir mi-octobre pour des réparations et un nettoyage des gouttières.

CAMERAS : La mairie est toujours dans l'attente des devis des deux entreprises sollicitées. Il est proposé d'inviter le Gendarme Chantepie lors du prochain conseil municipal afin qu'il puisse exposer le sujet.

SENTIER DE LA RIVEROLLE : Les copeaux ne suffisant pas à assécher le sentier, une réflexion sera faite pour des passerelles en bois au-dessus des zones humides, permettant d'accéder au sentier en toutes saisons.

FIN D'ANNÉE : Il est décidé de renouveler un cadeau pour les aînés de la commune ainsi qu'un panier garni pour le personnel de l'ADMR, les bénévoles du transport solidaire ainsi que le corps enseignant et les agents communaux.

ASSOCIATIONS : La troupe de théâtre « Le Moulin à Paroles » est félicitée par l'assemblée suite à leur représentation au Dôme à Saumur qui fut une très belle réussite.

Le foot loisirs de Mouliherne a joué ses premiers matchs les vendredis soir. Une association prometteuse.

Le comité des fêtes organise sa Foire aux Pommes le 19 et 20 octobre prochain avec l'organisation d'une course de caisse à savon et l'intervention de la Band'Allonnaise le samedi. Au programme : une exposition sur le thème des métiers d'antan, un concert au relais saint germain, un vide grenier, la visite des officiels et la vente traditionnelle de beignets, pommes et jus de pommes.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE : Une édition est programmée pour novembre 2024 avec la naissance de 5 enfants depuis la dernière édition. Des arbres d'ombrages seront commandés et une demande d'aide financière sera demandée auprès de Saumur Val de Loire au titre du fonds de concours « des arbres pour ma commune ».

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 28 OCTOBRE 2024 A 18H30.

La séance est levée à 20h30